

Notice d'emploi

PESE-PERSONNES ELECTRONIQUES

ALTIS

Réf. 7910.00

ORIGIN

Réf. 7912.00

SAUNA

Réf. 7914.00

calor[®]

1. CARACTÉRISTIQUES DU PÈSE-PERSONNE

Portée mini : 10 kg

Portée maxi : 160 kg

Echelon : 100 g

Précision : 0,5 % à 130 kg lors des contrôles de fabrication

Tous les pèse-personnes CALOR répondent aux exigences métrologiques en matière de précision, fidélité, excentration et dans les contraintes de température (10° - 40°) et d'humidité (90 %) requises.

2. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

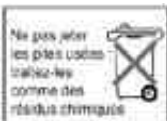
Ne jamais plonger le pèse-personne dans l'eau. Le nettoyer d'un coup d'éponge. Pour le rangement ne rien poser sur le plateau.

Les appareils tels que fours à micro-ondes ou téléphones cellulaires utilisés à proximité de la balance peuvent provoquer des perturbations à l'affichage du poids.

3. CONSEILS D'UTILISATION

- **SE PESER TOUJOURS DANS LES MÊMES CONDITIONS, DE PRÉFÉRENCE AU RÉVEIL** (pour ne pas prendre en compte les fluctuations de poids en cours de journée liées à l'alimentation, la digestion ou l'activité physique de l'individu). Des écarts très sensibles peuvent être mesurés d'un jour sur l'autre.
- **DISPOSER LE PÈSE-PERSONNE SUR UN SOL DUR ET PLAT**, en évitant tout contact avec un mur ou un objet.
- **MONTER SUR LE PLATEAU SANS GESTE BRUSQUE ET RESTER TOUJOURS PARFAITEMENT IMMOBILE** car le pèse-personne est extrêmement sensible à vos moindres mouvements.

4. MISE EN SERVICE DE LA PILE LITHIUM

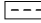


Au dos du pèse-personne, retirer la languette rouge en maintenant le couvercle de pile fermé.

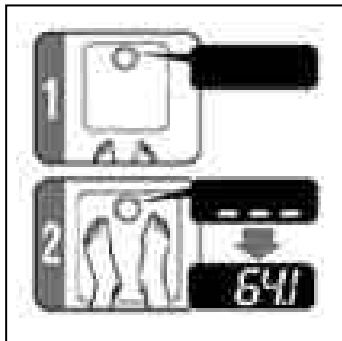
Le contact avec la pile lithium est alors établi pour vous assurer une autonomie de 10 ans, à raison de 5 pesées par jour.

5. PESÉE

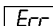
- Pour faciliter l'usage, cet appareil est doté d'un système de mise en marche automatique lors de la montée sur le plateau : affichage direct du poids.

- ① Le pèse-personne est posé au sol **éteint**.
- ② Monter sur le plateau sans geste brusque et ne plus bouger.
Le signe  défile sur l'écran, puis votre poids s'affiche directement.

Le pèse-personne s'éteint automatiquement après utilisation après quelques secondes.



6. AFFICHAGES SPÉCIAUX

 Erreur - S'affiche à la descente du plateau en cas de mauvaise manipulation. Attendre l'affichage du 0.0 pour se repeser.



Indicateur d'usure de pile. Pour son remplacement adressez-vous à un centre service agréé CALOR (adresse au 04 78 78 65 34 ou par minitel 3615 CALOR).



Indicateur d'un poids supérieur ou égal à 160 kg.

7. LA RÉPONSE À VOS QUESTIONS

1. Que faire si le pèse-personne ne s'allume pas ?

Vérifiez que la languette rouge a bien été retirée du compartiment de pile.

Si la pile est usée, la faire remplacer par un centre service agréé CALOR (adresse au 04 78 78 65 34 ou par minitel 3615 CALOR).

2. Pourquoi le poids s'affiche-t-il après quelques secondes ?

Le temps d'affichage dépend de votre aptitude à vous stabiliser sur le plateau car il est indispensable d'être **parfaitement immobile** pour que la balance puisse calculer votre poids et l'afficher. En règle générale, plus le poids est élevé, plus le temps de stabilisation est long.

3. Pourquoi votre poids est-il différent sur un pèse-personne mécanique ?

A l'état neuf, un pèse-personne mécanique est jusqu'à 10 fois moins précis qu'un pèse-personne tout électronique CALOR.

Et à l'usage le pèse-personne mécanique constitué de pièces en mouvement (fléaux-couteaux) s'use dans le temps ou se dérègle : sa précision diminue encore. Il a alors tendance à afficher un poids plutôt en deçà du poids réel.

En outre, le réglage manuel du zéro à l'aide d'une molette ne peut être qu'approximatif.

4. Pourquoi est-il recommandé de se peser toujours sur le même pèse-personne ?

Lors de la fabrication, un écart de calibration toléré par la norme existe entre les différents appareils. Aussi est-il tout à fait possible que d'un pèse-personne à l'autre votre poids puisse sensiblement varier.

En revanche, en vous pesant toujours sur le même appareil et toujours dans les mêmes conditions, vous suivrez précisément l'évolution de votre poids.

8. GARANTIE

Les pèse-personnes CALOR sont garantis contre tout défaut de fabrication **2 ans à partir de la date d'achat**. Cette garantie ne couvre pas les détériorations liées à un usage anormal ou abusif, ni à un démontage de l'appareil. La Société CALOR se réserve le droit de modifier à tout moment, dans l'intérêt du consommateur, caractéristiques ou composants du produit.

FRANCE

► Des Centres-Service Agréés par Calor assurent notre service après-vente. Ils sont à votre disposition pour toute intervention sur nos produits sous garantie et hors garantie, la vente de nos accessoires et pièces détachées. Pour connaître la liste de ces Centres- Service ou pour tout autre renseignement, vous pouvez nous contacter :

► **Service Consommateurs :** CALOR S.A.
BP 8353
69356 LYON Cedex 08
Tel : 04 78 78 65 34
Minitel 3615 Code Calor
Internet : www.calor.fr

Si vous ne pouvez pas acquérir les accessoires dont vous avez besoin dans votre point de vente habituel, vous pouvez, depuis la France, passer commande par minitel.

CERTIFICAT DE GARANTIE / GARANTIEBEWIJS

▶ référence produit/referentie produkt :

▶ date d'achat/aankoopdatum :

▶ cachet du vendeur/stempel verdeler :

FRANCE

En plus de la garantie légale qui découle des articles 1641 et suivants du Code Civil, due en tout état de cause sur des défauts et vices cachés de l'appareil, Calor assure une garantie contractuelle de 2 ans à partir de la date d'achat.

Cette garantie (pièces et main d'œuvre) ne couvre pas les bris par chute et choc, les détériorations provoquées par un emploi anormal, les erreurs de branchement, le non-respect des conditions d'utilisation prescrites dans la notice d'emploi ou les réparations ou vérifications effectuées par des personnes non qualifiées par Calor.

Pour être valable, ce bon de garantie doit être :

- 1 certifié par le vendeur (date et cachet)
- 2 joint à l'appareil en cas de réparation sous garantie